

JMV/ NC THUIT DE L'ISON

THUIT ANGER

MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CROIX

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

ARRÊTÉ

MONUMENTS HISTORIQUES

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques **la Croix de cimetière sise près de l'Eglise, AU THUIT-ANGER (Eure), figurant au cadastre sous les nos suivants :**

- Section A - n° 60 d'une contenance de 25 a, lieudit le Château;

- Section A - n° 64 d'une contenance de 0 a, 40 ca, lieudit le Château

Edifice appartenant à la commune.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, ^{et} au maire de la commune **D U THUIT-ANGER**,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 Novembre 1961

**Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur Général de l'Architecture,**

Signé: R. PERCHET

T.S. V. P.

J. A. 131220. [10715] □

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

Département :
EURE

Commune :
LE THUIT DE L'OISON
Croix

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LOUVIERS
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405
27405 LOUVIERS CEDEX
tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : A
Feuille : 636 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 27/07/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

